



**Formation "CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUES"**  
Certification inscrite au RS sous le n°7264

Différentes journées de sélections sont organisées tous les mois en visio-conférence.  
Elles sont proposées aux candidats après validation de leurs dossiers de candidature.  
La certification RS7264 est accessible aux personnes en situation de handicap.

Promotion 2027 : 8 modules en présentiel sur Tours (37) - 240h

Objectifs & Evaluations	Modules	Dates	Formateurs	Tarifs	
<p><b>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser une demande d'intervention en atelier artistique</li> <li>Concevoir un projet d'atelier artistique structuré et adapté à la demande et au public. <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une proposition d'atelier artistique</li> <li>Préparer son intervention ( matériel, moyens)</li> </ul> </li> <li>Animer un atelier de manière adaptée aux objectifs artistiques et pédagogiques visés, aux publics</li> <li>Adopter une posture et communication efficace et adaptée à l'atelier et au public <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer son intervention</li> </ul> </li> <li>Mettre en œuvre et faire évoluer son projet professionnel</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>EVALUATIONS ET VALIDATION :</b></p> <p><b>ÉVALUATION EN COURS DE PARCOURS DE FORMATION</b> Évaluation tout au long des modules sur les items suivants : modalités relationnelles, compréhension et respect des consignes, respect du cadre et rigueur, capacité d'élaboration de synthèse, comportement, capacité d'autoévaluation, mise en pratique de la proposition. Rédaction d'un rapport de stage + Évaluation du stage par le maître de stage</p> <p><b>VALIDATION DES COMPÉTENCES</b> Conditions d'accès à la validation des compétences : Avoir suivi l'ensemble des modules de la formation professionnelle continue conduisant à la validation des compétences par la voie d'accès formation continue de 240h. Avoir suivi un stage pratique de 210h et validé le rapport de stage. Avoir validé son projet professionnel. La commission pédagogique analyse l'ensemble de toutes les évaluations et statue sur l'accès aux épreuves d'évaluation des compétences.</p> <p><b>ÉVALUATION DES COMPÉTENCES FACE A UN JURY :</b> Le candidat devra réaliser : La préparation en amont d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique puis la soutenance devant le jury. Une mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury.</p> <p>Les 2 épreuves devront être réussies pour la délivrance de la certification "Concevoir et animer des ateliers d'initiation et de développement artistiques".</p>	1 - Art et Humanité	11 au 15 janvier 2027			
	2 - Art et créativité	22 au 26 février 2027	Notre équipe pédagogique est composée d'artistes musiciens, plasticiens, danseurs, d'art-thérapeutes modernes, de professionnels (enseignante spécialisée, chargée de mission en éducation/promotion de la santé, responsable administrative, entrepreneur de spectacles, animateur artistique).	4 620€ en financement individuel 577,50 € par module CPF mobilisable à hauteur de 1 500€	
	3 - Techniques d'animation artistique	22 au 26 mars 2027		6 300€ en financement assisté 787,50€ par module	
	4 - Approche pédagogique	19 au 23 avril 2027			
	5 - Conception, rédaction et gestion d'un projet	07 au 11 juin 2027			
	6 - Expression – Communication – Relation	05 au 09 juillet 2027			
	7 - Art adapté et Art dans le soin	13 au 17 septembre 2027			Journée de présentation et de sélection 30€
	8 - Synthèse	29 novembre 2027 au 03 décembre 2027			

Tous les modules ont lieu aux mêmes horaires :  
du lundi au jeudi : 9h-12h15 13h45-17h  
le vendredi : 9h-13h

Coordonnées référent stagiaires et handicap :  
Florence Rainereau  
contact@afratapem.fr - 02 47 51 86 20

[Cliquer ici pour accéder au règlement intérieur.](#)